

8888 350

BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS

... FONDÉE EN 1904 ...

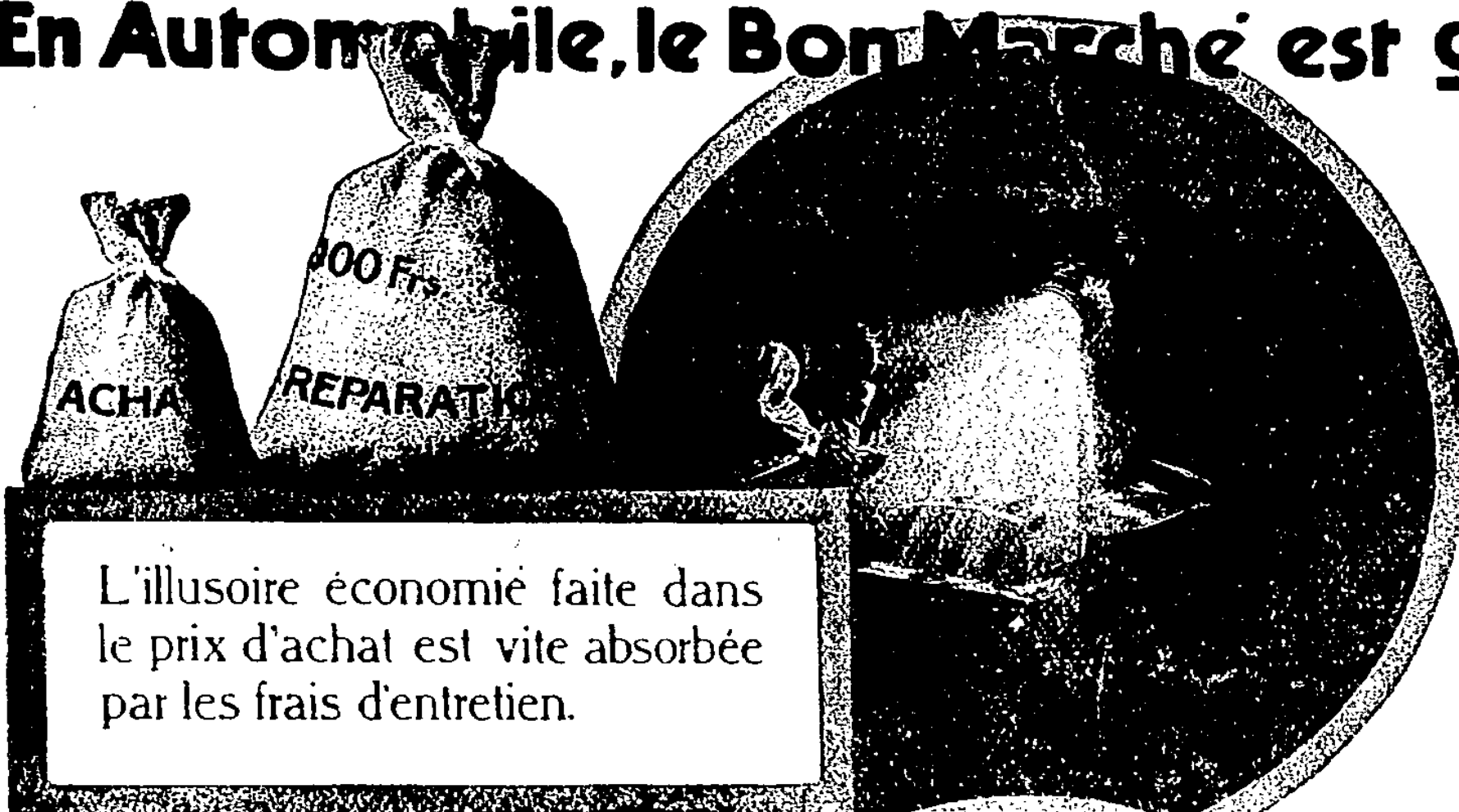


SIÈGE SOCIAL
47, RUE DES MATHURINS, PARIS
TÉLÉPHONE 112-41
CODE FRANÇAIS AZ

LES ÉDITEURS DE CE BULLETIN, MM. A. WATON IMPRIMEURS
A S'ETIENNE FONT EN TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE,
CARTONNAGES, DES CRÉATIONS MODERNES POUR LA PRÉSENTATION
DE TOUS PRODUITS ET LA PUBLICITÉ SOUS TOUTES LES FORMES

ATTENTION!_

En Automobile, le Bon Marché est cher !



L'illusoire économie faite dans le prix d'achat est vite absorbée par les frais d'entretien.



Si vous voulez que l'auto soit pour vous une joie et un bienfait et non une ruine et un souci

achetez:

UNE PANHARD

et vous en aurez pour votre argent.

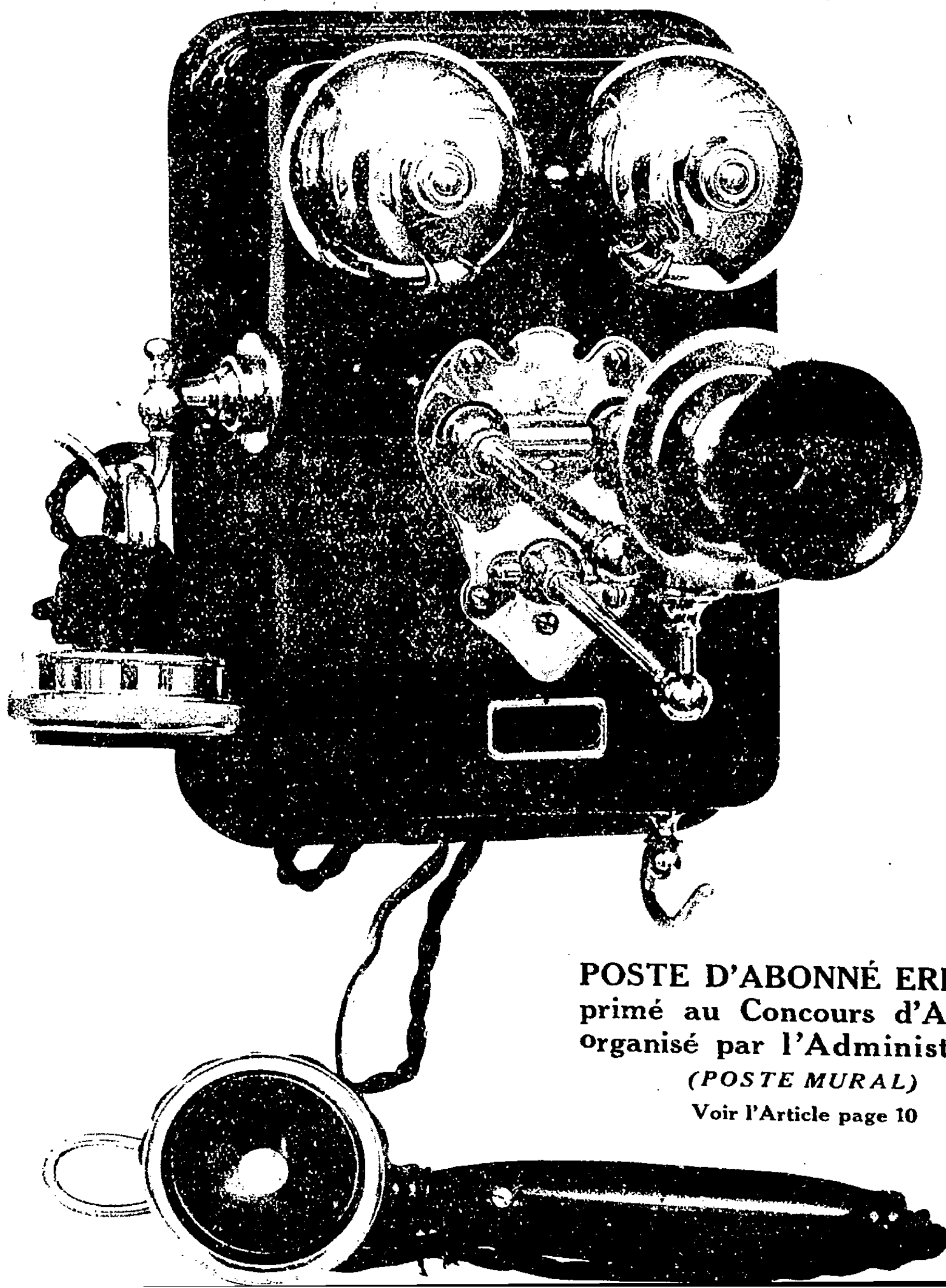
SOCIÉTÉ ANONYME

DES

Anciens Etablissements PANHARD & LEVASSOR

19, Avenue d'Ivry, PARIS

BULLETIN MENSUEL
DE L'ASSOCIATION
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE
ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS



POSTE D'ABONNÉ ERICSSON
primé au Concours d'Appareils
organisé par l'Administration.

(POSTE MURAL)

Voir l'Article page 10

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.
Vice-Président : M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.
Trésorier : M. Edmond Jean, Industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.
Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Avenue Henri-Martin, Tél. 634-76.
Membres : M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone 258-87.
M. Lauzanne, Architecte ✱, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.
M. Munier ✱, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.
M. Lahure, éditeur O. ✱, 9, rue de Fleurus, Tél. 704-44.
M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri, Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528-41.
Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.
Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Instance, 17, r. de l'Université. Tél. 728-74.
M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. 254-61.
M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.
M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.
M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.
M. Tollu, Notaire, rue Saint-Lazare. Téléphone 254-32.
M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.
Huissier : M. Perrin, 5, Faubourg St-Honoré, Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du D^r Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Le total des Membres de l'Association a atteint 8400.

DEMANDE D'ADMISSION

M.....

Profession.....

Téléphone.....

Adresse.....

demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature ;

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, PARIS.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro de Janvier

Les Postes des Abonnés. — Appel aux Abonnés. — Comité Consultatif. Séance de la Commission. Séance du Comité. — Le Téléphone au Congrès de Versailles. — Téléphonie Automatique. — Le Téléphone à Paris. — Les Amis du Téléphone: M.L.-L. Pognon. — Comment le Téléphone transmet la parole. — L'Annuaire. — Postes à Prépaiement. — Le Nouveau Poste Ericsson. Examen critique. — Extension du Réseau Téléphonique National. — Permanence du Service Téléphonique. — Les Postes-Vigie. Dessins et texte inédits par Henriot. — Informations. — Jurisprudence. — On Réclame.

LES POSTES DES ABONNÉS

Nous avons exposé dans différents articles de nos précédents numéros la transformation en cours d'exécution suivant laquelle tous les postes d'abonnés allaient être remplacés par un poste d'un type uniforme à batterie centrale. Rappelons que l'appellation poste à batterie centrale désigne un poste actionné, tant pour la conversation que pour les signaux d'appel et de fin de conversation, par une source électrique *centralisée*, ce qui implique la suppression des piles chez les abonnés.

Nous croyons utile d'exposer succinctement l'histoire de cette question, qui montre sous son vrai jour la curieuse mentalité de l'Administration.

Dès sa formation, l'Association des Abonnés au Téléphone voulut qu'on substituât à un matériel suranné et délabré le multiple à batterie centrale sur le modèle en usage en Amérique. Ce sont nos énergiques campagnes qui ont décidé à installer la batterie centrale en France. Toutefois sous une forme incomplète jusqu'à ce jour.

L'Administration devait, en effet, compléter son œuvre et après avoir acheté les meubles et procédé à l'installation dans ses bureaux de la batterie centrale, elle devait procéder au remplacement chez les abonnés des anciens postes hors d'usage par des postes nouveaux en batterie centrale. Elle ne le fit pas. Et depuis cinq ans nous possédons cette chose intraduisible qui est la *batterie centrale décentralisée*, c'est-à-dire que la batterie centrale sert pour les signaux d'appel et de fin de communication, mais ne sert plus et est remplacée par les piles locales pour la durée de la conversation. Depuis cinq ans l'avantage énorme de la batterie centrale, la suppression des piles chez les abonnés, n'était pas réalisé. L'Administration continuait à dépenser pour la pose et l'entretien de ces piles plusieurs millions par an, millions qui, s'ils avaient été économisés, auraient pu payer la dépense du remplacement *gratuit* des postes des abonnés, alors que l'Administration va *obliger* tous les abonnés à remplacer à leurs frais leurs appa-

reils, usagés ou neufs, par le nouveau poste type. (1)

L'impression générale qui se dégage aujourd'hui est que l'Administration, comme les enfants, n'est pas satisfaite de son nouveau joujou maintenant qu'elle le possède. Elle cherche autre chose. Les constructeurs qui s'en sont aperçus se sont mis d'accord pour proposer un appareil type construit par eux et réalisant les perfectionnements de chacun de ceux proposés.

L'Administration a poussé les hauts cris et refusé la proposition. Elle a cependant fait pressentir certaines personnalités dans le but de se faire présenter un nouvel appareil.

Ainsi l'Administration des Téléphones va commander 6000 nouveaux appareils; elle y est obligée; mais ces 6000 appareils seront d'un type qu'elle n'adoptera pas, par conséquent c'est un appareil de plus qui vient s'ajouter aux 150 types existant. Et le problème n'est pas plus résolu qu'il y a cinq ans.

D'autre part, l'Administration avait émis la prétention de vendre les appareils concurrentement avec les constructeurs; or il est manifeste que l'Etat aurait été placé dans une situation favorisée excluant toute concurrence; de plus, l'Administration ne comptant pas de frais généraux, pourrait vendre bien meilleur marché que ses concurrents.

On comprendra facilement que l'adjudication de la fourniture d'appareils à l'Etat, établie sur un prix limité, aurait obligé l'adjudicataire à utiliser des matières premières limitées. Il n'y a de là qu'un pas à franchir pour que l'appareil de qualité limitée devienne un appareil défectueux; d'où des protestations, des réclamations, des plaintes aggravées par ce fait qu'elles se produiraient contre l'Etat fournisseur exclusif et inamovible.

Ici aussi l'Association veillait et les vœux suivants, proposés au Comité Consultatif,

(1) On sait qu'il y a actuellement 150 types différents autorisés et poinçonnés par l'Etat et que l'Administration continue à poinçonner tous les appareils de ces 150 types à mettre en service.

viennent d'être imposés à l'Administration :

« Qu'elle ne devrait pas prendre la responsabilité de la vente d'appareils téléphoniques aux abonnés, sauf dans des cas spéciaux tels que la fourniture pour réseaux automatiques ;

« Que, dans l'intérêt du public, l'Administration devrait faire connaître le prix maximum auquel doit être vendu l'appareil à batterie centrale type Etat poinçonné par ses contrôleurs ;

« Que, pour la sauvegarde des intérêts de l'Industrie et du Commerce, ce prix maximum pourrait être établi sur la base du taux d'adjudication, augmenté d'un pourcentage de frais généraux établi après discussion avec les constructeurs. »

(Voir plus loin notre examen critique de l'appareil Ericsson.)

A NOS LECTEURS

Tous les abonnés au Téléphone ont reçu notre nouveau bulletin et ont pu apprécier le but que nous poursuivons. Mais ce but ne peut être atteint que si tous les intéressés comprennent la nécessité de s'unir à nous.

C'est la force du nombre qui nous permettra de triompher des routines administratives et de doter le pays d'un des instruments économiques les plus puissants des temps modernes.

Nous comptons donc qu'un grand nombre des abonnés viendront à notre association pour lui donner les moyens matériels et l'influence morale dont elle a besoin.

Nous demandons, en tous cas, au public de s'associer à notre œuvre, en nous faisant parvenir ses réclamations. Nul n'est plus qualifié que notre Association pour les centraliser, les présenter et les défendre avec

énergie et obtenir satisfaction dans la mesure du possible.

Le public se plaint souvent, il sait critiquer, il crie au besoin, mais il ne sait pas réclamer. C'est cette lacune que nous voulons combler.

Nous prions donc, encore une fois, tous les intéressés de s'adresser à l'Association des Abonnés au Téléphone.

Elle renseigne et conseille sur toutes les questions postales, téléphoniques et télégraphiques.

Elle reçoit et transmet les réclamations justifiées, les appuie auprès des administrations compétentes et y fait donner bonne suite.

MARQUIS DE MONTEBELLO.

Avantages directs offerts aux Membres de l'Association

Outre l'avantage de coopérer à l'amélioration et au développement d'un grand service public, l'Association offre à ses membres les avantages particuliers suivants :

- 1° Elle distribue gratuitement à ses membres son bulletin mensuel et ses brochures de propagande ;
- 2° Elle obtient des constructeurs des réductions appréciables sur le prix des appareils et fournitures ;
- 3° Elle renseigne et conseille sur toutes les questions postales, téléphoniques et télégraphiques ;
- 4° Elle vérifie et discute les états de frais ou autres comptes établis par l'Administration ;
- 5° Enfin elle reçoit et transmet les réclamations justifiées relatives aux Postes, Télégraphes et Téléphones, les appuie auprès de l'Administration compétente et y fait donner bonne suite.

L'Association est reconnue en effet par l'Administration comme déléguée des abonnés et qualifiée parfaitement pour présenter leurs réclamations individuelles.

Les abonnés ont donc tout intérêt en cas de renseignements ou de réclamations à passer toujours par l'intermédiaire de l'Association.

(Adhésion 5 francs par an, voir demande d'admission page 2)

COMITÉ CONSULTATIF

Séance de la Commission des Téléphones du 7 Décembre

Construction des lignes téléphoniques. —

M. Cornerais s'étonne des retards apportés à la construction des lignes téléphoniques, notamment lorsqu'elles doivent traverser plusieurs départements. Il croit savoir que les équipes d'ouvriers étant attachées à leur département respectif ne peuvent se porter dans les départements où la main-d'œuvre fait défaut. Il estime que les équipes devraient être mobiles et qu'en cas de pénurie de main-d'œuvre on devrait recourir à l'industrie privée. *MM. Bouchard* et *Pauron*, répondent que l'on a déjà eu recours dans des cas urgents à l'industrie privée pour la construction de lignes neuves, mais non pour des lignes déjà en exploitation, qui sont beaucoup plus délicates et qui exigent un personnel très expérimenté.

M. Pauron fait remarquer que l'Administration ne paye pas assez cher ses ouvriers, d'où difficulté de les recruter et de les garder. En un mot, l'Administration devrait payer ses ouvriers plus cher et en commissionner davantage.

Sur la proposition de *M. Pingault*, cette question, en raison de son intérêt, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Nouveaux postes d'abonnés. — En l'absence de *M. Mandeix*, *M. de Montebello*, président, donne lecture du rapport de ce dernier sur les nouveaux postes d'abonnés. Ce rapport conclut à ce que l'appareil type ne soit pas vendu par l'Administration et soit fabriqué et vendu par les divers constructeurs. Ce rapport est adopté.

Création d'un réseau téléphonique national. — *M. Montbrand* estime qu'il est des plus intéressant que l'Administration se place dans l'hypothèse de la création d'un grand réseau nouveau reliant les grandes villes de France, pour établir le prix de revient, le trafic et le rapport de ce réseau. Pour commencer, il demande que cette étude porte sur l'hypothèse d'une ligne entre Paris et Lyon. *M. de Montebello* appuie cette proposition et fait valoir que le public, c'est-à-dire la clientèle, a grand intérêt à savoir dans quelles conditions les réseaux

téléphoniques sont construits et s'ils sont exploités avec bénéfices ou s'ils sont en déficit. Après débat, l'étude de cette question est renvoyée à une autre séance.

Droit pour les abonnés de Paris de téléphoner gratuitement d'un poste public avec les localités faisant partie du groupe de Paris. — *M. de Montebello* expose que les abonnés de Paris peuvent téléphoner gratuitement de leur poste ou du poste d'un autre abonné avec tous les abonnés des localités faisant partie du groupe de Paris, mais qu'il leur est interdit de téléphoner dans les mêmes conditions d'un poste public. *M. Bouchard* répond que cette interdiction est faite en raison de ce que ces localités deviennent de plus en plus nombreuses. *M. de Montebello* maintient sa manière de voir et la question sera portée devant le Comité Consultatif.

Séance du Comité Consultatif du 9 Décembre

Téléphones. — *M. Bernhein* donne lecture de son rapport concluant à ce que hiver comme été les bureaux du téléphone soient ouverts dès 7 heures du matin dans les centres les plus importants, où les besoins de l'industrie et du commerce justifient cette mesure. Ce vœu est adopté sous cette réserve que l'Administration ne prendra pas l'initiative de cette réforme, mais attendra que les intéressés la demandent pour leur donner satisfaction.

M. Mandeix donne lecture de son rapport sur les nouveaux postes d'abonnés concluant notamment à ce que l'Administration renonce à la vente des appareils. Malgré une vive opposition de *M. Bouchard*, et après une longue discussion à laquelle prennent part notamment *MM. Charles Dumont* et *de Montebello*, le Comité consultatif émet le vœu que le nouvel appareil ne soit pas vendu par l'Administration.

L'Association des Abonnés au Téléphone réclame l'abaissement du Tarif Téléphonique.

Le Téléphone au Congrès de Versailles

A l'occasion du Congrès pour l'élection Présidentielle, des mesures exceptionnelles avaient été prises pour réaliser au palais de Versailles une installation téléphonique et télégraphique capable d'assurer des communications faciles et rapides pour les transmissions nécessitées par cet événement politique. Les difficultés que présentait l'installation téléphonique étaient dues principalement à l'exiguïté des locaux.

Néanmoins, pour assurer le service téléphonique, on avait procédé à l'installation de quarante-huit postes et de trente-neuf cabines; vingt-trois de ces cabines communiquaient avec les centres téléphoniques de Gutenberg et de Passy et étaient au service de la Presse. Les douze autres étaient réservées aux membres du Congrès.

Les bureaux permanents de Versailles avaient reçu les renforts nécessaires pour faire face à tous les besoins et la direction du service avait été confiée à des chefs expérimentés. Cette organisation était de beaucoup la plus importante de toutes les installations temporaires exécutées jusqu'ici en France. Nous croyons savoir qu'elle a fonctionné dans de bonnes conditions et que la diffusion des nouvelles s'est faite avec toute la rapidité désirable.

Le Comité de l'Association des Journalistes parlementaires a voté la résolution suivante :

« Au nom de tous les membres de la presse parlementaire française, l'Association adresse ses remerciements les plus vifs à M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, pour l'organisation absolument parfaite des services télégraphiques, téléphoniques et postaux le jour du Congrès de Versailles.

« Le Président : AUBRY. »

Téléphonie Automatique

Le téléphone automatique et semi-automatique qui, nos lecteurs le savent, va être mis à l'essai à Marseille, Angers, Nice et Orléans, a déjà reçu en Amérique, en Autriche, en Allemagne d'importants développements et les installations qui existent dans ces pays donnent la certitude qu'aucune difficulté n'est à craindre dans l'emploi du téléphone automatique, même pour les réseaux comportant un grand nombre d'abonnés.

L'un des emplois les plus intéressants du système automatique est celui qui étend le bénéfice du service permanent à un bureau où il serait trop onéreux d'assurer le service manuel ininterrompu.

Le Téléphone à Paris

L'accroissement du nombre des abonnés, qui s'était maintenu à une moyenne de deux mille par an, s'est subitement élevé ces dernières années; il a été de 4.700 en 1911 et de 4.400 pour les premiers mois de l'année 1912. Au 1^{er} novembre dernier, le nombre des abonnements téléphoniques principaux au réseau parisien s'élevait à 57.813. En y ajoutant les abonnés supplémentaires et les postes des cabines publiques, on arrive à un total d'environ 95.000 postes téléphoniques que desservent les huit bureaux centraux existant actuellement. L'Administration a dû se préoccuper de construire de nouveaux bureaux centraux afin d'arranger plusieurs circonscriptions téléphoniques, qui se sont trouvées surchargées. C'est ainsi que Gutenberg, Wagram et Passy n'ont plus qu'un petit nombre de lignes disponibles dans le centre. Les bureaux de Gutenberg possèdent deux multiples qui pourront recevoir chacun 12.500 abonnés; l'un de ces multiples fonctionne déjà au troisième étage, celui du second étage sera mis en service dans le courant de l'année. Pour le décharger, on construit sur l'emplacement de l'ancien Conservatoire un bureau où seront installés des multiples pouvant contenir 2.500 places et qui seront désignés par les noms de série Bergère et Trudaine.

La circonscription de Wagram sera arrangée par la mise en service, très prochainement, du nouveau bureau de Marcadet et par la construction, rue de la Boétie, d'un bureau qui sera affecté à la série Elysée. La circonscription de Passy sera également déchargée par la création d'un bureau édifié à l'angle de la rue Jasmin et de la rue Henri-Heine, et dont les numéros appartiendront à la série Auteuil.

Sur la rive gauche, une troisième circonscription va être créée pour décharger celles de Saxe et des Gobelins. Elle aura son bureau à l'angle de la rue du Cherche-Midi et du boulevard Raspail.

Quant aux communications interurbaines, au lieu d'être réparties dans plusieurs bureaux, elles seront centralisées au bureau des Archives où un multiple est installé à cet effet.

Paris comptera à ce moment 16 circonscriptions téléphoniques : Gutenberg, Central, Louvre (desservies par le même bureau, rue Gutenberg), Nord, Wagram, Passy, Saxe, Gobelins, Roquette, Archives, Marcadet, Bergère, Trudaine, Elysée, Auteuil, Fleurus.

L'infériorité des Téléphones Français est une honte nationale.

LES AMIS DU TÉLÉPHONE

M^r L.-L. POGNON

L'Agence Havas, place de la Bourse, possède, en raison de sa situation dans le monde de la presse, l'installation téléphonique la plus complète qui existe à Paris. Nous devons à l'obligeance de son Administrateur, M. L.-L. Pognon, que nous avons le plaisir de compter parmi les amis du téléphone, d'avoir pu visiter cette installation. L'Agence Havas, en effet, possède neuf lignes interurbaines et cinq lignes urbaines. Elle possède également une sille de télégraphe et une communication par tube pneumatique avec le bureau de la Bourse pour les dépêches qui lui sont acheminées par ce bureau. Au point de vue purement téléphonique, l'installation des cabines a été réalisée de façon à tirer le meilleur parti de l'espace disponible.

Comme l'Agence Havas distribue plus de communications qu'elle n'en reçoit, cinq de ces cabines sont des cabines réceptrices : elles sont fermées de façon que les communications puissent être entendues très distinctement et un dispositif spécial du standard, installé par la maison Aboilard pour la répartition des lignes, permet d'écouter à deux.

Les cabines transmettrices sont des boxes ouverts, car la station dans des cabines fermées est intolérable pour les employés. Grâce à un dispositif spécial d'éclairage, la lumière s'allume dans la cabine au moment où l'employé s'assied, et s'éteint automatiquement lorsque l'employé quitte sa cabine, ce qui permet de réaliser une économie notable d'éclairage. Les microphones sont légèrement sourds afin d'éviter que les bruits extérieurs, du fait que ces cabines sont ouvertes, ne viennent troubler la communication ; ceci oblige les employés à parler la bouche dans le transmetteur.

Chaque employé reçoit à tour de rôle les communications qu'il a à transmettre de façon à ne pas provoquer une trop grande tension d'esprit et à assurer un service parfait. Malgré que ces cabines soient ouvertes, les communications se font avec le plus grand calme et sans la moindre confusion.

Cependant tout n'est pas rose dans ce bureau si parfaitement organisé et, malgré que des progrès incontestables aient été réalisés dans le service téléphonique, il donne cependant lieu à des observations nombreuses à l'usage. Il arrive parfois, en effet, que des correspondants qui ont demandé l'Agence Havas reçoivent cette réponse stupéfiante : *on ne répond pas*. Il se pourrait que l'Agence ne fût pas libre, toutes ses lignes étant occupées, mais que l'Agence ne réponde pas est une chose impossible. Le service du standard est en effet assuré de façon permanente, de jour et de

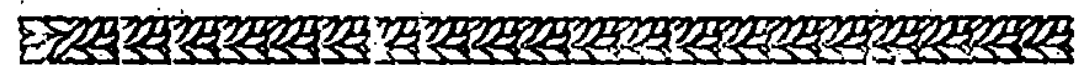
nuit, les équipes téléphoniques se relayant toutes les huit heures.

L'Agence ayant à communiquer le plus souvent avec la province et avec l'étranger, les difficultés qui se présentent sont pour elle d'un ordre un peu spécial, mais toutefois intéressent nos abonnés. Ainsi, par exemple, il paraît qu'il est impossible de savoir de prime abord si une ligne est interrompue. L'Agence fait le service de certains journaux par téléphone. A une certaine heure, on demande donc ce journal à l'appareil pour lui communiquer les nouvelles de dernière heure ; fréquemment la réponse est : *pas libre*. Au bout de dix minutes on répète l'appel et l'on obtient la même réponse, le fait se reproduit plusieurs fois et le temps passe. Au dernier moment on est obligé de télégraphier et bien souvent il est trop tard. Si dès le début la demoiselle du téléphone pouvait répondre : *ligne interrompue*, il serait temps à ce moment de télégraphier les nouvelles de dernière heure. En Allemagne la chose se fait et on peut être prévenu immédiatement des dérangements qui existent sur certaines lignes.

Autre exemple. Bien que l'Agence possède des lignes interurbaines, il lui est impossible d'obtenir l'interurbain la nuit. Il faut donc que pour une communication interurbaine elle passe par l'intermédiaire des bureaux urbains. Mais ici il faut espérer que la construction du nouveau bureau interurbain des Archives permettra à ce service de s'organiser complètement.

Une autre difficulté est encore de savoir comment les communications sont comptées ; la chose paraît difficile, elle n'est peut-être pourtant pas irréalisable ; mais il faudrait que les pendules de l'Administration et celles de l'Agence soient strictement réglées l'une sur l'autre. Il n'est pas rare en effet qu'il puisse y avoir contestation sur une communication qui a duré trois minutes quinze secondes et qui est comptée pour deux conversations.

Il faut espérer que ces petits détails s'aplaniront avec le temps, bien que l'Administration mette quelque lenteur à exécuter ses réformes, et l'aimable M. Pognon nous disait, en nous quittant, qu'il ne voyait jamais passer dans la rue l'antique char traîné par des bœufs de la source Méry sans penser que c'était peut-être là l'emblème du char de l'Administration.



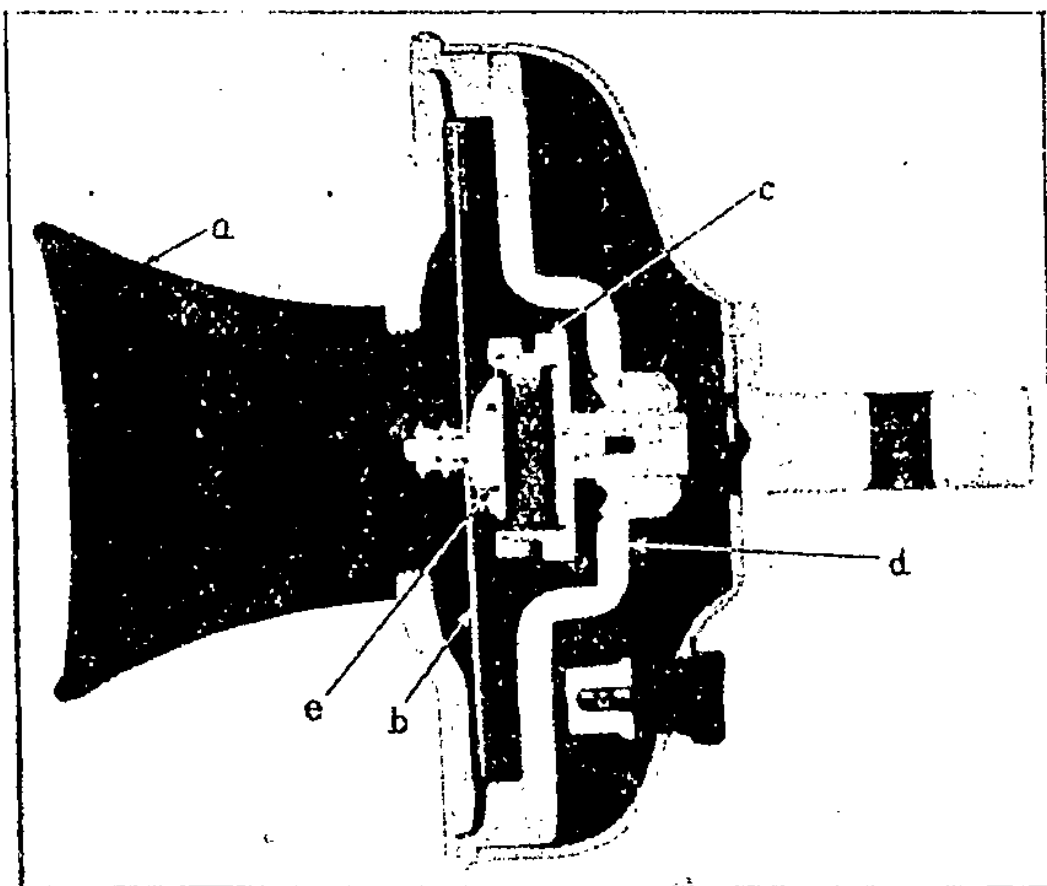
Tous les Abonnés ont intérêt à y adhérer.
47, Rue des Mathurins. Téléphone 112-41.
5 francs par an.

Comment le Téléphone transmet la Parole

Afin de permettre à nos lecteurs de comprendre plus facilement les questions concernant le nouvel appareil type Etat, nous croyons utile de donner l'étude suivante, décrivant comment se transmet la parole par téléphone.

Un son est une vibration ou une série de vagues produites dans l'air par les vibrations d'un corps solide. Lorsque ces vagues atteignent un autre corps solide qui est capable de vibrations, celles-ci le font vibrer à l'unisson. Par exemple, lorsqu'une personne parle à une autre, une vibration est émise par l'organe vocal de celle qui parle; des vagues d'air sortent de sa bouche et, frappant sur une fine membrane appelée tympan, dans l'oreille de la personne qui écoute, mettent cette membrane en vibration correspondante. Les nerfs communiquent au cerveau les vibrations du tympan.

La figure 1 montre les coupes verticales du transmetteur. Celui-ci comprend essentiellement trois parties: le récepteur de vagues



aériennes, le transmetteur de vagues électriques et la boîte qui les enveloppe toutes deux et les préserve des poussières et de l'humidité. La partie qui reçoit le son est semblable à une oreille humaine et consiste en une partie (a) conique correspondant au pavillon de l'oreille, et le diaphragme (b) qui est un disque plat de métal très fin maintenu sur ses pôles, mais capable de vibrations en son milieu et qui correspond au tympan. Les vagues aériennes provenant de la bouche de celui qui parle traversent le cornet et, portant sur la face du diaphragme, mettent celle-ci en vibration.

Le transmetteur de vagues électriques consiste en une petite boîte ronde analogue à une petite boîte à pilules remplie de grains

très fins de charbon. La partie arrière de cette boîte est attachée au cadre (d) de l'instrument et ne peut vibrer. La partie intérieure de cette boîte au contraire est réunie au centre du diaphragme et vibre avec lui: de cette façon elle presse ou relâche alternativement les grains de charbon ensemble. Les deux fils qui amènent le courant de la batterie électrique sont réunis chacun respectivement à la partie antérieure et à la partie postérieure de cette boîte, et le courant doit passer à travers deux grains de charbon. Le charbon contenu dans la boîte est à peine tassé, de façon que les grains se touchent très légèrement. Cette boîte forme donc un conducteur de médiocre qualité et le courant qui la traverse est moins fort que celui qui la traverserait si c'était un conducteur continu.

Si le diaphragme est poussé en avant, les grains de charbon se trouvent pressés les uns contre les autres et le courant passe très facilement, ce qui se produit lorsque quelqu'un parle dans le cornet: à ce moment le couvercle de la boîte se déplace très rapidement en avant et en arrière et la force du courant varie d'une façon correspondante. C'est ainsi que les vagues électriques sont envoyées sur les fils. L'amplitude des vibrations du diaphragme est inférieure à un millième de pouce et leur rapidité varie de 200 à 3.000 mouvements par seconde. Il est merveilleux que ce simple petit appareil de forme rudimentaire soit capable de transformer les vagues sonores en vagues électriques d'une façon si fidèle que celles-ci, transformées de nouveau en vagues sonores dans un récepteur qui peut se trouver à des centaines de kilomètres de distance, nous permettent non seulement de comprendre les mots, mais même de distinguer la voix de nos amis. C'est pourtant ce qui se produit.

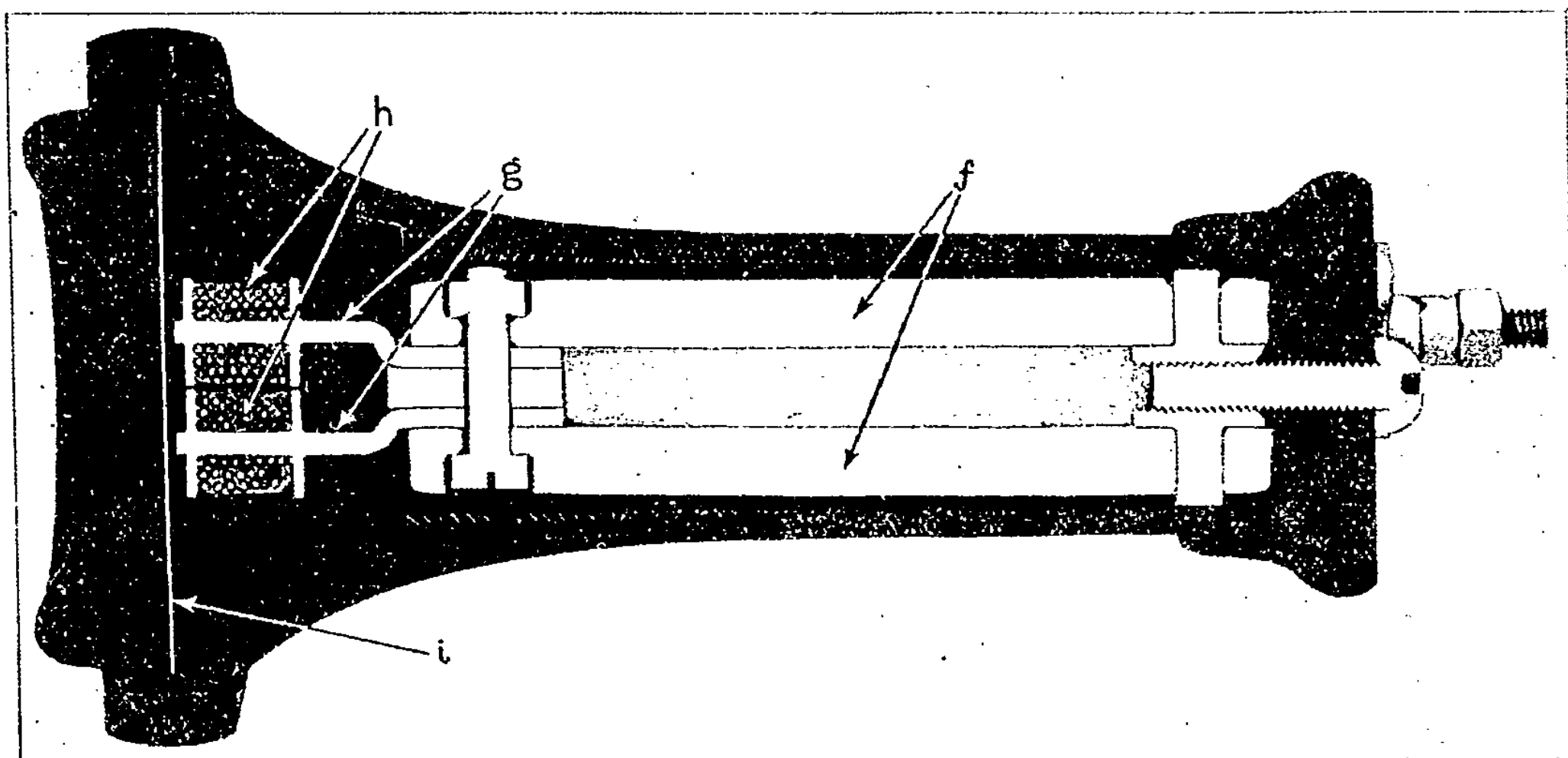
La figure 2 montre un récepteur coupé en son milieu. Les parties principales sont l'appareil magnétique, le diaphragme et la boîte qui les contient. L'appareil magnétique consiste en deux pièces jumelles (f) en acier magnétique, deux pièces de fer doux ou pôles (g), dont l'une est le pôle positif et l'autre le pôle négatif et qui sont entourées de fils fins.

Les deux pôles de la ligne téléphonique sont reliés à ces fils de telle façon que les vagues électriques reçues du transmetteur, à l'autre bout de la ligne, traversent les deux pôles.

Le diaphragme (h) est un disque plat, rond, d'acier très fin, maintenu sur ces pôles, mais

capable de vibrer en son milieu; il est placé à une très courte distance de l'extrémité des pôles de l'appareil magnétique. Etant en fer, il est attiré par l'aimant et par suite se creuse très légèrement vers lui. Le courant d'électricité passe à travers les fils qui enlacent les pôles de l'électro-aimant. Il augmentera ou

diminuera l'attraction magnétique que celui-ci exerce sur le diaphragme. Les vagues électriques qui viennent par la ligne consistent en courants se produisant tantôt dans une direction, tantôt dans une autre, et le résultat est que le diaphragme vibre en avant et en arrière à l'unisson avec les vagues électriques, autre-



ment dit; le diaphragme récepteur reproduit exactement toutes les vibrations du diaphragme transmetteur.

Il apparaît ainsi que le diaphragme récepteur est semblable au tambourin du benjo; comme lui il vibre selon les vagues aériennes ou sons qu'il reçoit. Par suite, lorsque celui qui écoute place le récepteur à son oreille, il peut entendre la voix de celui qui parle, absolument comme s'il était dans la même chambre.

Ajoutons, pour donner une idée des courants

qui transmettent la parole sur une ligne téléphonique, que ceux qui donnent les communications principales dans un récepteur à l'extrémité d'une ligne de très longue distance correspondent à environ à 5 millièmes d'ampère; de là, le courant monte à peu près jusqu'à un centième d'ampère dans le transmetteur où l'on parle à voix très haute. (Un ampère équivaut à peu près au courant qui est pris par deux lampes à incandescence de 16 bougies.)

New England Telephon Topics.

L'ANNUAIRE

L'Administration annonce que son Annuaire pour 1913 sera distribué dès le mois de janvier. C'est la première fois que pareille chose arrive et nous devons ce résultat à l'Association des Abonnés au Téléphone. Rappelons que l'Annuaire officiel ne paraissait qu'en avril ou mai, il a même paru une année en juin. En 1911, l'Association décidait de démontrer à l'Administration que l'Annuaire pouvait paraître dès janvier; elle fit donc éditer à ses frais un Annuaire qu'elle fit distribuer aux adhérents à l'Association dès les premiers jours de l'année. Cette concurrence a décidé l'Administration, et nous espérons recevoir très prochainement le nouvel Annuaire officiel.

Postes à Prépaiement

L'abondance des matières nous oblige à reporter à notre prochain numéro l'étude des postes à prépaiement. Rappelons que ces postes sont réclamés depuis longtemps par l'Association. Ils existent, en effet, à l'étranger où ils rendent les plus grands services. Ces postes sont des postes ordinaires où toute personne peut faire son appel, mais la communication ne lui est donnée qu'après paiement de la taxe habituelle dans un appareil automatique du genre des distributeurs que nous voyons un peu partout dans la capitale.

Un poste mis à l'essai par l'Administration ayant donné les meilleurs résultats, une cinquantaine d'autres postes vont être installés prochainement à Paris dans différents endroits.

LE NOUVEAU POSTE ERICSSON

EXAMEN CRITIQUE

L'appareil Ericsson, primé au concours des postes à batterie centrale, organisé par l'Etat dans le but d'adopter un type uniforme pour les postes des abonnés, semble ne pas donner satisfaction à l'Administration. Afin de renseigner exactement nos abonnés sur cette question, du plus grand intérêt pour eux, puisque ce poste doit leur être imposé, nous sommes allés boulevard Brune nous rendre compte nous-mêmes de la valeur de cet appareil au point de vue technique.

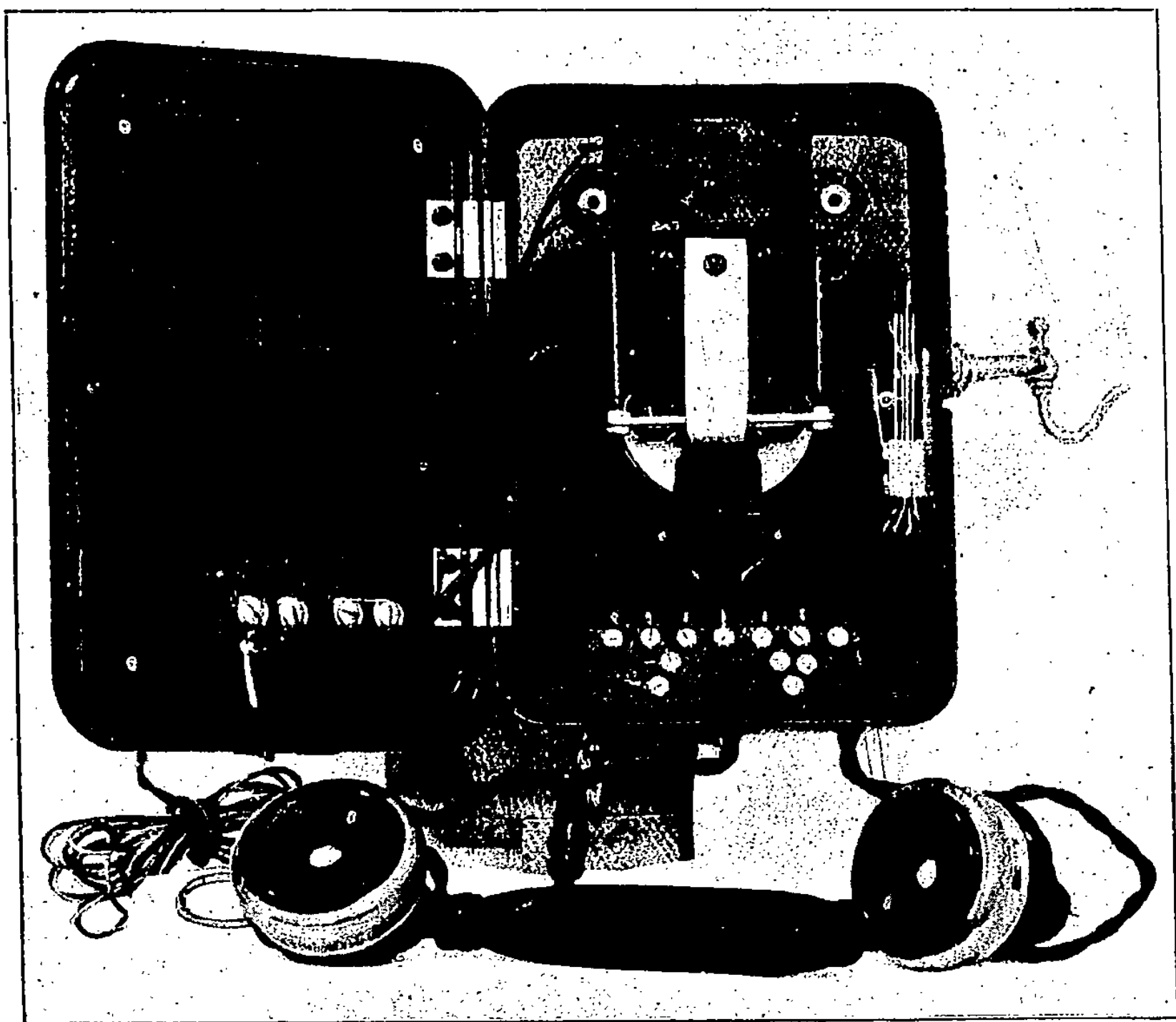
On se demande tout d'abord pourquoi l'Administration a adopté deux modèles de récepteurs, le récepteur à aimants et le récepteur électro-magnétique : ou bien l'un est supérieur, et alors c'est celui qui aurait dû être exclusivement adopté, ou bien les deux sont équivalents, et, dans ce cas, il aurait fallu choisir celui dont la construction est la plus simple. Peut-être les résultats des essais n'ont-ils pas été assez concluants et l'Administration se réserve-t-elle de faire un essai comparatif par l'usage chez les abonnés. Mais alors les essais n'ont pas été faits avec toute la rigueur d'observation désirable et, dans ce cas, les résultats du concours, même au point de vue du choix de l'appareil, resteraient sujets à caution.

De toute façon, l'essai d'un poste chez les abonnés ne pourrait porter que sur la commodité, la résistance à l'usage, mais non sur la valeur du récepteur, car il est impossible de laisser aux abonnés le soin de déclarer quel est le meilleur récepteur, les conditions dans lesquelles ils se trouvent ne permettant pas de mesures comparatives. Aucune explication n'a été fournie à ce sujet et on se demande si les constructeurs prenant part aux adjudications vont être obligés d'établir un outillage en double.

Examinons rapidement la réalisation mécanique. La distance entre les pièces polaires et

la membrane vibrante est déterminée par une bague en carton, qui paraît susceptible d'être détériorée au démontage, et qui donne peu de précision ; l'aimant est de forme circulaire, or cette forme ne permet pas une constance aussi grande de l'aimantation que la forme fer à cheval.

Transmetteur. — Celui-ci est composé d'une membrane de charbon et d'une chambre à grenailles. Il est connu que les microphones de ce genre voient leur résistance augmenter très rapidement avec le temps, et le récepteur recevant de moins en moins de courant à mesure que le transmetteur vieillira, deviendra de moins en moins puissant.



De plus, les microphones de ce genre sont incapables de résister à un courant produit par une batterie de 48 volts, reconnu nécessaire pour assurer les communications interurbaines dans de bonnes conditions. Dès qu'ils sont mis en circulation, ils crachent et se détériorent et il faut changer la capsule.

Les postes présentés ne paraissent pas homogènes et ne semblent pas avoir été construits selon une idée d'ensemble. Le poste Ericsson présenté n'est pas en effet celui en

Extension du Réseau Téléphonique National

L'Association des Abonnés au Téléphone a mis à son programme de réformes à obtenir de l'Administration l'établissement d'un plan d'ensemble pour l'amélioration et le développement du téléphone. Avant de mettre le téléphone à la portée d'un nombre triple ou quadruple d'abonnés, il faut donner au téléphone tout le développement nécessaire pour satisfaire cette nouvelle clientèle, autrement dit les services téléphoniques doivent être commercialisés comme l'exige leur caractère de grande industrie. Une entreprise financière aurait commencé par installer les lignes les plus productives. Elle aurait établi entre les grandes villes autant de circuits que l'exigent les besoins de ces centres d'activité; ensuite elle aurait songé à satisfaire à des besoins moins urgents, puis à provoquer des besoins nouveaux par l'extension de son réseau aux petites localités.

L'Etat, au contraire, a consacré les sommes dont il disposait à l'établissement de réseaux départementaux. Certes, très prochainement la plupart des communes de France seront reliées au réseau téléphonique général; mais pour un grand nombre de lignes communales le trafic ne couvre pas l'amortissement des frais de premier établissement, les dépenses d'entretien et d'exploitation. Ces lignes sont donc une charge pour l'Administration, charge qui n'est point compensée par l'augmentation des revenus sur les lignes d'intérêt supérieur, car celles-ci n'étant pas assez nombreuses pour le trafic intense qui les encombre, nombre de communications sont perdues par le fait que la difficulté d'obtenir des communications sur ces lignes est telle que l'on ne tente même plus de se servir du téléphone, malgré tout l'intérêt de son emploi.

Nous extrayons d'une note de M. Montbrand présentée à la troisième Commission, les conclusions suivantes :

De même que l'Administration a dû créer entre les divers centres téléphoniques de

Paris des lignes d'intercommunication en surnombre, de même il serait très désirable que des circuits en surnombre puissent être établis entre Paris et les grands centres régionaux, ainsi qu'entre ces centres régionaux eux-mêmes. De la sorte, les opératrices ayant toujours à leur disposition une ligne disponible, entre Paris et Lyon par exemple, l'établissement d'une communication entre un abonné de Lyon et un abonné de Paris ne demanderait guère plus de temps qu'entre deux abonnés de Paris ou de Lyon.

Véritable ossature du réseau général français, le réseau national gagnerait à être développé méthodiquement, suivant un plan d'ensemble mûrement étudié et par des moyens financiers particuliers. Au lieu de vivre au jour le jour, de remanier continuellement les lignes existantes sous la poussée des besoins les plus pressants, l'Administration aurait un réel avantage, au point de vue technique, à donner immédiatement à ses lignes la capacité nécessaire et à poser simultanément un grand nombre de fils (circuits d'attente), de manière à éviter des remaniements coûteux, qui ont une fâcheuse répercussion sur le fonctionnement des circuits existants (soudures, contacts accidentels, détérioration des conducteurs, etc.).

Il faudrait que l'Administration, pour permettre une étude plus approfondie de la question, se décide à fournir des chiffres concernant l'exploitation d'une ligne interurbaine, Paris-Lyon par exemple, dans sa situation actuelle, et des renseignements sur les frais qu'occasionnerait la mise en service d'un service téléphonique national sur cette même ligne, étant supposé que le premier réseau n'existe pas. Ces renseignements devraient porter sur le nombre de circuits de conversation que l'on pourrait obtenir avec une ligne de 64 fils entre Paris et Lyon; les frais d'établissement de cette ligne (ligne aérienne ou souterraine); le chiffre de l'annuité d'amortissement en 30 ans; les frais annuels d'entretien; les frais annuels d'exploitation.

Le Nouveau Poste Ericsson (Suite)

usage en Suède, mais un poste établi en vue du concours.

Ce cordon est fixé au microtéléphone de façon incommode et le changement en est très difficile, nécessitant l'enlèvement complet de neuf petites vis. La fixation du couvercle est particulièrement délicate; il faut pour placer trois vis faire coïncider quatre pièces différentes. Pour changer le cordon de l'appareil mural il faut déplacer cette applique; or celle-ci doit être vissée dans le mur.

Le démontage du poste mobile à microtéléphone est long et difficile. La plaque inférieure tient par une seule vis qui risque de se

perdre; les six autres vis, très petites, risquent de se détériorer car elles mordent dans une faible épaisseur de métal. Les vis de fixation des cordons du poste mural sont trop rapprochées et irrégulièrement disposées, ce qui provoquera des faux contacts entre les brins et des erreurs dans la connexion des cordons.

On voit que le poste proposé semble loin de la perfection et il n'est pas douteux que des solutions meilleures aient pu être réalisées, et on doit se demander si les essais, effectués dans des conditions choisies par l'Administration elle-même, sont suffisamment nets pour déterminer une chose qui doit avoir la plus grande influence sur l'avenir du téléphone en France.

Permanence du Service Téléphonique

Beaucoup de petites localités et même beaucoup de villes importantes sont dépourvues, en France, du service de nuit dans leurs bureaux centraux téléphoniques. S'il est abusif d'exiger la présence continue du personnel de jour et de nuit dans un bureau d'une petite localité n'ayant qu'un nombre très réduit d'abonnés, il serait désirable que ce service fût de rigueur dans toute localité qui forme le centre de plusieurs groupements de petites localités. Ces dernières pourraient être pourvues d'un dispositif spécial leur permettant de relier ce bureau pendant les heures de jour et de nuit où il est fermé au bureau de la localité voisine la plus importante, qui, elle, serait pourvue d'un service permanent.

Si ce service permanent ne peut dès maintenant être assuré, du moins nous avons gain de cause sur le vœu émis par la Commission des Téléphones, *que le téléphone soit mis à la disposition du public, en hiver comme en été, à partir de 7 heures du matin.* L'heure de l'ouverture des bureaux n'a, en effet, pas changé depuis l'année 1878, date de la fusion des services postaux et du service télégraphique. Si, en effet, il n'est pas nécessaire que l'ouverture des guichets postaux et télégraphiques ait lieu avant huit heures du matin, il n'en est pas de même du service téléphonique.

En province, l'activité commerciale et industrielle commence plus tôt qu'à Paris, où le service téléphonique est permanent. Dès 7 heures du matin, c'est-à-dire à l'arrivée du courrier, les commerçants ont besoin de téléphoner pour organiser leurs visites et prendre les trains de la matinée qui leur permettent de visiter leur clientèle et de fréquenter les marchés.

Le public, en effet, ne se dérangera pas à une heure aussi matinale pour aller aux guichets postaux et télégraphiques, mais il n'en est pas de même de l'abonné qui a le téléphone chez lui ou à son bureau; et de fait on constate un encombrement d'appels téléphoniques dès 8 heures du matin, et l'ouverture à 7 heures permettrait d'écouler un certain nombre de communications urgentes qui dégageraient par ce fait sensiblement le service de la matinée.

Les besoins sont assurément variables suivant les régions: tandis que dans le département du Nord on constate de nombreuses demandes dès 7 heures du matin, la région lyonnaise n'offre qu'un trafic restreint de 8 heures à 8 h. 1/2; à Tours, le nombre des communications échangées entre 7 heures et 8 heures est très important. A Longwy-Bas, le nombre des communications échangées de 8 heures à 9 heures en février (service d'hiver)

est de 154; en mars (service d'été), de 7 heures à 8 heures, ce nombre est de 135, et de 8 heures à 9 heures de 206. Il semble donc bien qu'il y a un supplément de communications lorsque le bureau est ouvert et que lorsque celui-ci est fermé il y a pour l'Etat perte de trafic et pour le commerçant une gêne appréciable. La Commission n'a pas pensé que l'ouverture à 7 heures du matin en hiver devait être généralisée systématiquement. Toutefois cette mesure devrait être immédiatement réalisée dans les principaux bureaux. L'Administration est donc d'avis qu'il y a lieu de mettre le téléphone à la disposition du public dès 7 heures du matin hiver comme été dans les centres les plus importants où les besoins de l'industrie et du commerce justifient cette mesure. Toutefois l'Administration attend, pour procéder à l'adoption de cette heure d'ouverture, *que les intéressés en fassent la demande.*

C'est donc notre rôle, en tant qu'Association des Abonnés au Téléphone, de grouper les demandes qui nous seront adressées pour les faire parvenir à l'Administration avec notre appui, et obtenir de celle-ci que la réforme soit faite d'urgence. Nous engageons très vivement nos lecteurs et plus spécialement nos délégués à bien vouloir nous écrire à ce sujet et nous faire part de leurs réflexions individuelles.

Nous nous chargerons de réunir les demandes, d'organiser des pétitions, et nous prions tout particulièrement nos délégués régionaux de bien vouloir s'occuper dans leur région des besoins qu'ils connaissent ou qu'ils pressentent, de manière à ce que l'ouverture des 7 heures du matin des bureaux téléphoniques de leur région soit réalisée de toute urgence.

L'Association des Abonnés au Téléphone a obtenu un certain nombre de réformes importantes, qui sont actuellement en cours d'exécution: La batterie Centrale intégrale, dont l'adoption est décidée. ¶ L'unification des appareils des abonnés, qui a été récemment mise au concours. ¶ La réorganisation du service interurbain, qui va être installé au bureau des Archives, des crédits nécessaires ayant été votés par les Chambres. ¶ La construction de trois nouveaux bureaux à Paris.

L'insuffisance de l'Interurbain a causé à l'Etat, depuis 10 ans, une perte journalière de 5.000 francs (près de 20 millions).

LES POSTES-VIGIE, Dessins et Texte inédits d'Henriot



Une innovation à laquelle l'Association des Abonnés au Téléphone a puissamment contribué et qui rendra d'innombrables services.

L'agent de garde au poste sera relié aux abonnés téléphoniquement.



Au lieu d'attendre sous sa porte une voiture — au risque de prendre une fluxion de poitrine. . .



Un coup de téléphone : l'agent vous enverra de la station un taxi ou une auto.



Avez-vous le feu chez vous, ou un malfaiteur en train de cambrioler ?... L'agent vous envoie aussitôt les pompiers ou du secours.



Qui sait si demain l'agent marié ne sera pas autorisé à emmener au poste-vigie sa femme et son petit gosse ?



Vous avez renvoyé votre cuisinière et vous avez besoin d'un gigot ? Madame, l'agent ira faire vos commissions tout de suite.



Le Jour des Rois, un monsieur a avalé la fève, il s'étouffe... Vous téléphonez au poste-vigie qui instantanément vous envoie un médecin.



Une dame veut divorcer, car elle ne peut supporter la vie conjugale une minute de plus... Elle téléphone au poste-vigie qui lui expédie un avocat.



Toute plaisanterie à part, la création des postes-vigies téléphoniques sera d'une utilité pratique incontestable et l'Association peut se féliciter d'avoir utilement travaillé à leur création.

HENRIOT.

INFORMATIONS

Recouvrement à domicile des Frais d'Abonnement Téléphonique

Comme suite à un vœu émis par le Comité consultatif des P. T. T., l'Administration des Postes a l'intention de faire, très prochainement, procéder au recouvrement des quittances d'abonnement au téléphone au domicile de l'abonné. Toutefois, cette question est subordonnée à de nouveaux crédits nécessités par une augmentation de personnel que M. Chaumet espère obtenir du Parlement.

Cabines téléphoniques silencieuses

L'*Elektrotechnische Zeitschrift* rapporte que la maison Otto, Scherell et C^{ie} de Nordhausen construit des cabines téléphoniques dans lesquelles ne pénètre absolument aucun bruit du dehors. Les parois de cette cabine sont formées de cinq lames en bois superposées en forme de croix, collées ensemble et incrustées d'un sextuple isolement. Cette installation permet d'éviter l'emploi des coussins de rembourrage. Les cabines en question se démontent en six parties ; on peut donc les faire pénétrer par toutes les portes et les transporter facilement, même dans des escaliers étroits. Les mêmes cabines ont reçu des ouvertures isolées laissant passer les conducteurs d'éclairage électrique et les fils de téléphone, en sorte qu'il devient inutile de percer leurs parois.

Un peu de Statistique

En 1890, il y avait en France 14.377 abonnés au téléphone. En 1900, ce chiffre avait quadruplé, il s'élevait à 56.400.

En 1905, nouvelle hausse considérable ; l'Administration des Téléphones s'enorgueillissait de 110.863 abonnés. En 1910, elle en possédait 171.482 et en 1911, exactement 191.451, sans compter 53.985 postes d'abonnés supplémentaires.

L'an dernier, le nombre des conversations urbaines s'est élevé à 292 millions, celui des conversations interurbaines à 34 millions, alors qu'il y a vingt ans les chiffres n'étaient que de 20 millions et de 250.000.

Le nombre des télégrammes du service intérieur atteignait 13 millions en 1879, 31 millions en 1905, 34 millions en 1910.

Les 2,10 ont vécu

La loi du 8 avril 1910 frappait d'une surtaxe fixe de 2 francs, en sus du double de l'insuffisance d'affranchissement, les envois postaux

affranchis à prix réduit sur lesquels figuraient des inscriptions non autorisées.

Sur la proposition de M. Charles Chaumet, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, le Parlement vient d'abroger ces dispositions et d'instituer un régime plus libéral, notamment pour les cartes de visite.

Aux termes de la nouvelle loi, les objets de cette nature qui contiennent plus de cinq mots manuscrits, et qui, à tort, sont affranchis 0,05 au lieu de 0,10 centimes, seront seulement considérés comme des lettres insuffisamment affranchies et comme telles taxées au double de l'insuffisance d'affranchissement.

Enfin, M. Chaumet a complété cette disposition législative par une mesure visant les envois composés de deux ou plusieurs cartes de visite. L'inscription manuscrite de cinq mots, précédemment autorisée sur l'une des cartes seulement, peut désormais être répartie sur les diverses cartes composant l'envoi.

La Lettre à Deux sous

En vertu d'un décret pris sur l'initiative de M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, les lettres échangées entre la France et les Colonies françaises, d'une part, et les villes de la Chine dans lesquelles fonctionne un bureau de poste dépendant des Administrations française et indo-chinoise, d'autre part, bénéficieront du tarif ordinaire (10 centimes jusqu'à 20 grammes, etc.)

Les villes chinoises où cette mesure sera appliquée sont : Canton, Hoichao, Mongtsen, Pakhao, Tchongking et Yuananfou.

Le Téléphone en Belgique

Les études entreprises en vue de la revision du tarif des communications téléphoniques échangées entre la Belgique et les pays limitrophes et de l'organisation, dans les relations avec ces pays, d'un service d'avis d'appel téléphonique, sont sur le point d'aboutir. Tout sera mis en œuvre pour que les négociations avec les pays en question soient conduites avec la plus grande célérité.

**

Depuis le 21 décembre, le "train extrarapide de nuit" de Paris à Vintimille, partant de Paris à 19 h. 45, est utilisé pour le transport des dépêches à destination du littoral.

Les correspondances acheminées par ce convoi parviennent à destination avec une avance de 4 heures sur celles partant à 20 h. 40 par le train-poste.

Les lettres pour Avignon et pour Marseille transportées par ce rapide sont distribuées, savoir :

A Avignon, à 6 h. 45 au lieu de 9 h. 30.

A Marseille, à 9 h. au lieu de 11 h.

Pour bénéficier de l'expédition avantageuse par le train rapide, les lettres pour le littoral doivent être déposées à Paris avant 17 heures.

Le rapide de nuit de Vintimille à Paris (départ de Vintimille à 17 h. 52, arrivée à Paris à 10 h. 40) est aussi affecté à un service de dépêches depuis le 22 décembre. Les correspondances du littoral pour la capitale parviennent ainsi 6 h. 30 plus tôt à destination et elles sont remises à la quatrième distribution (14 h.) au lieu de la septième (20 h. 30).

Le Téléphone dans les Kiosques des Stations de Voitures

M. Chaumet fait des réformes.

M. Chaumet a décidé, d'accord avec M. Lépine, de munir d'appareils téléphoniques les cent dix-huit postes-vigies des stations de voitures de la capitale. Nuit et jour, un agent de planton recevra les ordres et enverra les voitures demandées, fiacres ou auto-taxis, au domicile indiqué. Cette innovation, en dehors de l'avantage évident de mettre plus vite et sans peine les voitures ou les autos à la disposition de ceux qui en ont besoin, incitera cochers et chauffeurs à se rendre et à se tenir aux stations.

Nous bénéficierons de cette aubaine aux environs du mardi gras. Il y a des années que cette organisation fonctionne à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

La Poste du Dimanche à Paris

La liste des bureaux de Paris qui restent ouverts au public tous les dimanches et jours fériés jusqu'à midi vient d'être modifiée conformément aux indications ci-après :

Rive droite. — Arrondissements du centre :
Recette principale, rue du Louvre.

Paris, n° 95, Bourse de Commerce, bureau exclusivement télégraphique, fermé à midi ; n° 97, rue de Castiglione, 3, bureau exclusivement télégraphique, fermé à 9 heures du soir ; n° 118, rue des Halles, 9 ; n° 98, Palais de la Bourse, bureau exclusivement télégraphique, service permanent de jour et de nuit ; n° 82, rue des Francs-Bourgeois, 27 ; n° 116, rue Réaumur, 47 ; n° 21, rue de la Bastille, 2 ; n° 3, boulevard Malesherbes, 6 ; n° 45, rue de la Boétie, 124 ; n° 118, rue d'Amsterdam, 19 ; n° 8, boulevard des Italiens, 20 ; n° 4, rue d'Enghien, 21 ; n° X, quai Valmy, 117 ; n° 26, rue du Faubourg-Saint-Denis, 173 ; n° 5, avenue de la République, 1 ; n° XI, rue Mercœur prolongée.

Arrondissements de la périphérie :

Paris, n° XII, boulevard Diderot, 47 bis ;

n° 73, rue du Rendez-vous, 36 ; n° XVI, place Chopin ; n° 53, rue Poussin, 15 ; n° 71, place Victor-Hugo, 3 ; n° XVII, rue Jouffroy, 55 ; n° 61, rue Legendre, 90 ; n° 74, rue Bayen, 16 ; n° XVIII, rue Clignancourt, 70 ; n° 68, boulevard Rochechouart, 68 ; n° XIX, rue d'Allemagne, 139 ; n° XX, rue des Pyrénées, 200 ; n° 55, rue des Pyrénées, 397.

Rive gauche. — Arrondissements du centre :

Paris, n° 28, rue de Pontoise, 9 ; n° 29, rue Monge, 104 ; n° 110, rue de Rennes, 53 ; n° 43, rue Littré, 22 ; n° 89, rue Saint-Romain, 8 (ouvert jusqu'à midi pour les opérations d'épargne) ; n° 44, rue de Grenelle, 103 ; n° 104, avenue Bosquet, 81.

Arrondissements de la périphérie :

Paris, n° XIII, avenue d'Italie, 27 ; n° XIV, avenue d'Orléans, 15 bis ; n° XV, place de Vaugirard, 3 ; n° 64, rue de Lourmel, 35.

JURISPRUDENCE

MM. Pavy, Andriveau, Schaeffer et Pelletier, généalogistes, abonnés au téléphone, ayant constaté, en recevant l'Annuaire officiel des abonnés de l'année 1908, qu'au-dessous de leurs noms et en dehors de son rang alphabétique figurait en gros caractères d'annonce la mention d'une maison concurrente, celle de MM. Fleurier et Jarlot, avec son adresse et son numéro téléphonique, estimèrent que cette façon de procéder constituait un acte de concurrence abusive et assignèrent en dommages-intérêts, devant le Tribunal civil de la Seine, non seulement l'Administration des Postes, mais le concessionnaire de l'Annuaire, ainsi que la maison Fleurier et Jarlot. En date du 8 avril 1911, l'Administration des Postes était condamnée par ce même tribunal à tous les dépens, sauf son recours contre les consorts Fallier, tenus de l'indemniser des condamnations encourues par elle.

L'Administration ayant interjeté appel, la Cour d'appel de Paris, dans son audience du 20 novembre, confirmait le premier jugement, c'est-à-dire condamnait l'Administration des Postes et lui interdisait la continuation de l'annonce incriminée.

Ainsi les abonnés au téléphone auxquels l'Administration remet, aux termes du contrat d'abonnement, une liste alphabétique annuelle de ses abonnés, sont en droit d'exiger la suppression d'une annonce d'abonné exerçant une profession similaire à la leur, qui a été insérée au-dessous de leur adresse téléphonique et en dehors de son rang alphabétique et qui constitue, ainsi placée, un rapprochement certainement critiquable et leur causant un réel préjudice commercial.

ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général

Nous avons pris en mains la cause de la réclamation suivante formulée par l'hôtel Majestic. C'est la cause de tous les hôtels de Paris et d'un grand nombre d'hôtels de province; nous serions heureux de recevoir des intéressés des communications à ce sujet.

Jusqu'à présent, à l'hôtel Majestic, on s'était contenté de cinq lignes principales et de vingt postes supplémentaires, ce qui représentait au tarif A une dépense totale annuelle de 3000 fr., moyennant laquelle l'hôtel avait droit à un nombre *illimité* de communications. En fait, ce nombre s'élevait à 250 par jour.

L'hôtel, prévoyant un accroissement considérable du nombre de ses postes, demanda à l'Administration un devis au tarif réduit B. Or, d'après le devis de l'Administration, la dépense annuelle s'élevait à 10.750 fr., moyennant quoi, l'hôtel n'aurait droit qu'à 130 communications par jour, soit *une demi-conversation* par poste.

Nous adressons au directeur de l'exploitation la lettre suivante :

Monsieur le Directeur
de l'Exploitation téléphonique,
103, rue de Grenelle.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de venir vous demander quelques renseignements concernant les tarifs, notamment les tarifs appliqués à certaines administrations.

Tarif A. — Une administration possédant quatre abonnements principaux et dix abonnements supplémentaires payera 2.100 fr. et aura droit à un nombre illimité de communications.

Tarif B. — Une administration possédant quatre abonnements principaux et 200 postes supplémentaires payera 7.330 fr. et n'aura droit qu'à 104 communications par jour, c'est-à-dire une communication par poste tous les deux jours.

Je suis tellement surpris de ce tarif que je viens vous demander s'il en est véritablement ainsi.

De plus, je vous serais très obligé de me dire si le pointage des communications demandées se fait sur toute l'année, et si, par exemple, les mois de morte-saison peuvent faire compensation aux époques où le trafic est intense.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président.

Le quartier des Ternes est insuffisamment pourvu de boîtes à lettres; les habitants de ce

quartier demandent si l'on ne pourrait pas en placer une près de l'entrée du métro sur la grande place des Ternes.

..

On demande que dans le nouvel annuaire il soit plus facile de trouver les numéros de téléphone des grandes administrations, par exemple des chemins de fer. Dans l'ancien annuaire, à la rubrique *Chemins de fer* on ne trouve que l'Etat, ce qui est insuffisant. Pour le P.-L.-M. il n'est ni à *Chemins de fer*, ni à *Compagnie*, ni à *P.-L.-M.* Il faut le chercher à *Rue Saint-Lazare*, mais encore faut-il savoir que cette administration a son bureau rue Saint-Lazare.

..

Un abonné au téléphone habitant le quartier Notre-Dame demande la communication avec Maisons-Laffitte. Après une attente de deux heures il demande des explications et il lui est répondu que le retard était dû aux courses. Quel ne fut pas l'étonnement de l'abonné en constatant dans un journal du soir que les courses avaient eu lieu à Saint-Cloud. On se demande combien de temps il aurait attendu si la réponse avait été vraie.

..

On demande à 6 heures du soir à Chemillé-sur-Dême la communication avec la Chartre-sur-Loir (distance 10 kilomètres). Réponse : dans 3 heures 4 minutes. Naturellement le bureau de poste de Chemillé ferme à 7 heures.

..

Le Palais de Justice de Pontoise ne possédait pas jusqu'à présent le téléphone. Sitôt celui-ci installé aux frais du département, après une délibération du Conseil général, le procureur décroche son récepteur pour demander le Parquet général. Or, il lui fut impossible de l'obtenir car le réseau de Pontoise étant au régime des conversations taxées, les abonnés doivent d'abord déposer une provision. Il faudra donc attendre probablement la prochaine séance du Conseil général c'est-à-dire jusqu'à Pâques pour obtenir l'avance de fonds nécessaire au fonctionnement de l'appareil.

